

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix



ANIP AGENCE NATIONALE
D'IDENTIFICATION DES
PERSONNES

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



Palais de la Marina
01BP2028
Cotonou-Bénin

Section 0 - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Agence Nationale d'Identification des Personnes.

Référence de la DRP : F_DG_104420

Avis n° : ⁵⁵²...../PR/ANIP/DG/PRMP/SP-PRMP du⁰⁶..⁰⁸./2025.

Objet : Acquisition des fournitures de bureau de l'ANIP.

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes publié sur le portail web des marchés publics révisé le 23 Juin 2025.
2. L'Agence Nationale d'Identification des Personnes a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Budget National afin de financer son programme d'administration et gestion du registre national des personnes physiques, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'objet ci-dessus.
L'Agence Nationale d'Identification des Personnes sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de fournitures de bureau à son profit. Les fournitures à livrer sont en un lot unique.
3. Les exigences en matière de qualification sont :
 - a. **Pour les anciennes entreprises**
 - i. **Exigences Techniques**
 - être une entreprise spécialisée dans les fournitures de bureau justifié par l'inscription sur le registre de commerce et du crédit mobilier ou les statuts ;
 - avoir réalisé au cours des trois dernières années (2022; 2023 ; 2024) et l'année en cours, au moins un (01) marché relatif à l'acquisition de fournitures de bureau d'un montant minimum de 23 800 000 FCFA HTVA, déjà exécutés justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution, assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou du procès-verbal de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. Seules les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux accompagnés des contrats enregistrés aux domaines (page de garde, page de signature et page portant le montant du marché) desdites prestations délivrées par les autorités contractantes seront pris en compte.
 - i. **Exigences d'ordre financier**
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des années (2022 ; 2023 ; 2024) justifiés par les états financiers certifiés avec la mention DGI dans les formes prescrites par l'annexe A, au moins égal à 30 000 000 FCFA TTC ;
 - Avoir une capacité financière justifiée par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin à l'exception des institutions de microfinances de montant minimum hors TVA de 10 220 084 FCFA.

BON A LANCER
CCMP/IPR

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➤ Exigences Techniques

- être une entreprise spécialisée dans les fournitures justifié par l'inscription sur le registre de commerce et du crédit mobilier ou les statuts ;
- Fournir en lieu et place des preuves d'exécution, les pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement technique tel que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification

Exigences d'ordre financier

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels délivrée par une institution reconnue par l'Etat à hauteur de 37 473 644 FCFA ;
 - Fournir le bilan d'ouverture et le bilan des années d'existence dans les formes prescrites par l'annexe A.
 - Avoir une capacité financière justifiée par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin à l'exception des institutions de microfinances de montant minimum hors TVA de 10 220 084 FCFA.
- NB : Les exigences financières ci-dessus sont cumulatives.

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

4. Le délai de réalisation des prestations est de trente jours (30) jours au maximum.

5. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics Annexe de l'ANIP sis à Agblangandan, seme-kpodji villa cen-sad maison blanche non loin du Conseil National de l'Education (CNE) tous les jours ouvrables de 08H30 à 12H30 et de 14H30 à 17H30 (heure de Cotonou) et prendre connaissance de la demande de renseignements et de prix.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement une copie de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-après : Annexe de l'ANIP sis à Agblangandan, seme-kpodji villa cen-sad maison blanche non loin du Conseil National de l'Education (CNE) tous les jours ouvrables de 08H30 à 12H30 et de 14H30 à 17H30 (heure de Cotonou), à compter du 07/08/2025. La Demande de renseignements et de prix en version papier sera immédiatement remis aux candidats sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation. **Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.**

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes sis à Kouhounou, tous les jours ouvrables de 08H30 à 12H30 et de 14H30 à 17H 30 (heure de Cotonou) ; Email : pmpanip@presidence.bj au plus tard le 12/08...../2025 à 10_h_00 (heure de Cotonou). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

8
BONALAN
CCMP/PI

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle d'ouverture de la Personne Responsable des Marchés Publics dans le hall de l'immeuble abritant la Personne Responsable des Marchés Publics à 10...h...30...le 12.../...08.../2025 (heure de Cotonou).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de trois cent quarante mille six cent soixante-neuf (340 669) FCFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de 30 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Cotonou le 06.../...08.../2025



Aquilas FATCHINA.-

La Personne Responsable des Marchés Publics

BON A L'ACQUISITION
CCMP/IPP